

**Première session du Sous-Comité de l'élevage du Comité de l'agriculture**  
**Procédure de correspondance écrite**  
**Point 3.2 de l'ordre du jour: Progrès accomplis sur la voie de l'éradication de la peste des petits ruminants**

**Réponse du Secrétariat aux contributions écrites du Comité**

Le Secrétariat remercie les membres de leurs observations concernant le point 3.2 de l'ordre du jour provisoire, intitulé «Progrès accomplis sur la voie de l'éradication de la peste des petits ruminants».

Des réponses ont été envoyées dans le cadre de la procédure de correspondance écrite par les États-Unis d'Amérique, le Mali, le Pérou, les Philippines, la Suisse, la Turquie et l'Union européenne (UE) (et ses 27 États membres).

La peste des petits ruminants existe sous la forme d'un sérotype et, actuellement, de quatre lignées génétiques. L'une d'entre elles prédomine et circule en Asie, au Moyen-Orient et en Afrique, mais on estime que les vaccins utilisés sont d'efficacité égale contre les quatre lignées et confèrent une immunité à vie.

L'Organisation est consciente qu'il est nécessaire de renforcer les capacités pour disposer d'une expertise accrue, laquelle permettra de gérer les mesures visant à éradiquer le virus et à vérifier son élimination. Les centres de formation en ligne et les systèmes de gestion de la formation du personnel de la FAO jouent un rôle de premier plan dans le renforcement rapide des capacités et des compétences des experts nationaux. Les réseaux de laboratoires spécialisés dans la peste des petits ruminants, appuyés par des partenaires (la FAO et l'Agence internationale de l'énergie atomique [AIEA] pour le transfert de technologies, par exemple) auront également un rôle crucial à jouer s'agissant d'aider les pays à assurer le suivi des programmes de vaccination et de donner davantage confiance en la possibilité d'éradiquer l'infection.

La peste des petits ruminants n'a pas de réservoir sauvage identifié, elle est connue pour infecter un large éventail d'espèces sauvages, ce qui nuit fortement à la conservation de la biodiversité. Les études et les activités de terrain dont l'objectif est de permettre de cerner le rôle de la faune sauvage dans l'épidémiologie de la peste des petits ruminants se poursuivront dans toutes les régions où des espèces sauvages sensibles côtoient le virus. À ce titre, les *Lignes directrices pour le contrôle et la prévention de la peste des petits ruminants (PPR) dans les populations de faune sauvage* ont été publiées en anglais, espagnol et français et la traduction dans les autres langues de la FAO est en cours. L'AIEA s'emploie actuellement à valider les tests diagnostics/sérologiques concernant la peste des petits ruminants pour les espèces sauvages, ce qui est évidemment crucial. Les espèces sauvages doivent être prises en compte dans les efforts de contrôle/surveillance déployés pour lutter contre la maladie et sont englobées dans le mandat de la FAO. La FAO collabore avec l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), la Société pour la conservation de la faune sauvage, le Royal Veterinary College (Royaume-Uni) et les services nationaux chargés des espèces sauvages, entre autres, afin de combattre ensemble la peste des petits ruminants dans les populations animales, tant domestiques que sauvages. Il faut faire preuve de vigilance pour empêcher la réapparition d'épidémies dans les pays indemnes et tous les Membres devront veiller à disposer de systèmes d'alerte et d'intervention rapides. L'appui prêté aux pays touchés aux fins de l'amélioration de la vaccination sera global et tiendra compte de l'ensemble de la chaîne de valeur des petits ruminants et des systèmes d'élevage.

Le Programme mondial d'éradication de la peste des petits ruminants est mis en œuvre au titre du cadre conjoint de la FAO et de l'OIE (Cadre mondial pour la maîtrise progressive des maladies animales transfrontières). Si les stratégies d'éradication ont leurs propres spécificités, le Programme vise à mettre à profit toutes les synergies intéressantes d'autres maladies prioritaires inscrites dans le Cadre mondial, notamment la fièvre aphteuse. Le

point de vue de l'UE concernant le rôle de la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse de la FAO est accueilli avec satisfaction et le Secrétariat apprécie les compétences et l'expérience que cette Commission apporte aux efforts d'éradication. Une coordination renforcée et des campagnes de sensibilisation et de communication améliorées sont indispensables à tous les niveaux, notamment sur le terrain, où elles seront facilitées par la traduction de ces supports de communication dans les langues locales.

Au niveau national, l'appui technique à la planification des investissements joue un rôle essentiel; il est donc nécessaire d'apporter une expertise pertinente et appropriée en matière d'investissement. L'expertise du Groupe d'experts en matière de partenariat et de financement au titre du Cadre mondial sera utilisée à cette fin. Conjointement avec le Centre d'investissement de la FAO (CFI) et la Division de la mobilisation de ressources et des partenariats avec le secteur privé (PSR), l'accent sera mis sur la transformation des plans stratégiques nationaux contre la peste des petits ruminants en plans d'investissements, ainsi que sur l'obtention de fonds prioritaires supplémentaires aux fins du renforcement des capacités des pays et du suivi de la situation, lequel permettra de mesurer les progrès et l'efficacité des mesures d'éradication de la peste des petits ruminants.

S'agissant de la mobilisation de ressources, la FAO se réjouit de l'appui fourni et de l'engagement renouvelé (de l'UE, par exemple) pour la prochaine phase du programme et souligne la nécessité que d'autres partenaires soutiennent celui-ci. La collecte de données permettra d'évaluer les interventions fondées sur l'analyse du risque, mais aussi l'impact économique dans les pays touchés, ce qui peut renforcer l'analyse coût-avantages afin de promouvoir des investissements accrus au niveau national moyennant l'augmentation des budgets nationaux alloués à l'éradication de la peste des petits ruminants. Il faut notamment procéder à une analyse quantitative des avantages sociétaux et économiques de l'éradication.